



**Conseil du développement industriel**

**Quarantième session**

Vienne, 20-22 novembre 2012

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**Activités de l'ONUDI dans le domaine  
de l'environnement et de l'énergie**

**Activités de l'ONUDI dans le domaine de l'environnement**

**Rapport du Directeur général**

Le présent document rend compte de l'application de la résolution GC.14/Res.4 de la Conférence générale et donne des informations sur les faits nouveaux. Il vient compléter les informations figurant dans le *Rapport annuel 2011 de l'ONUDI* (IDB.40/2, chap. 5).

**Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1-2	2
II. L'ONUDI à la Conférence Rio+20.....	3-6	2
III. Production propre et économe en ressources.....	7-9	3
IV. Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.....	10-13	4
V. Gestion de l'eau .....	14-16	4
VI. Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone .....	17-18	5
VII. Activités à titre de forum mondial .....	19	5
VIII. Mesures à prendre par le Conseil .....	20	6



## I. Introduction

1. L'ONUDI mène toute une série d'activités en application de son mandat qui est de promouvoir un développement industriel durable en proposant et en renforçant des modèles viables de production et de consommation tout au long de l'ensemble du processus de fabrication. Ces activités s'inscrivent dans le cadre de son Initiative pour une industrie verte qui intègre ses services environnementaux à d'autres domaines clefs pour réaliser les objectifs suivants:

- a) Production propre et économie en ressources;
- b) Utilisation rationnelle de l'énergie dans l'industrie;
- c) Responsabilité sociale des entreprises et production responsable;
- d) Production à faible émission de carbone et/ou résiliente au climat;
- e) Développement inclusif des entreprises;
- f) Agriculture durable et agrobusiness;
- g) Gestion rationnelle des produits chimiques;
- h) Énergie propre à des fins productives.

2. Dans le cadre des travaux préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), l'accent a été mis sur les résultats concrets de la contribution de l'ONUDI à la transition vers une économie verte. Si le concept d'une économie verte offre une vue macroéconomique de tous les systèmes et secteurs économiques, l'industrie verte, elle, est axée sur les secteurs de production et des biens échangeables. À cet égard, l'Initiative pour une industrie verte de l'ONUDI fournit aux économies émergentes et en développement des conseils et des outils pratiques pour évaluer les coûts, les avantages et les possibilités plus nombreuses que présente la transition vers une économie verte.

## II. L'ONUDI à la Conférence Rio+20

3. À la Conférence Rio+20, l'une des activités phares de l'ONUDI a été le lancement de la Plate-forme de l'industrie verte, cadre mondial de haut niveau et d'adhésion volontaire qui réunit entreprises, gouvernements et organisations de la société civile pour renforcer, par des mesures concrètes, les industries vertes existantes et aider à en créer de nouvelles. Les principales activités de la Plate-forme visent à rendre la chaîne d'approvisionnement plus verte, à établir des feuilles de route nationales en faveur de l'industrie verte, à définir des critères et des indicateurs, à diffuser les pratiques optimales, à mettre en œuvre des programmes de technologies propres, à mener diverses activités de renforcement des capacités et à participer aux forums internationaux avec des travaux de recherche et des connaissances techniques.

4. La Plate-forme de l'industrie verte a reçu un appui de haut niveau de la Commission européenne, du Fonds pour l'environnement mondial et de la Chambre de commerce internationale. À ce jour, elle compte une centaine de membres, dont près de la moitié sont des entreprises, aussi bien des petites et moyennes entreprises que des multinationales mondiales. Les gouvernements partenaires de l'Initiative,

qui en ont également été les tout premiers soutiens, comprennent l'Afrique du Sud, le Costa Rica, le Danemark, la Jordanie, le Kenya, le Mexique, les Philippines, la Pologne, la Sierra Leone, la Suède, la Suisse et le Viet Nam. De nouveaux membres et parties intéressées y participent aussi par le biais des bureaux régionaux et bureaux de pays de l'ONUDI, les Bureaux de promotion des investissements et de la technologie ainsi que le réseau des centres nationaux pour une production plus propre. Sur son site Web ([www.greenindustryplatform.org](http://www.greenindustryplatform.org)), la Plate-forme offre un point d'accès au public.

5. À la Conférence Rio+20, l'ONUDI a également accueilli un certain nombre de manifestations parallèles relevant tout particulièrement de son mandat. Une manifestation sur la chimie douce a été organisée pour favoriser son application à la production et à la consommation durables, ainsi qu'à la protection de la santé humaine et de l'environnement. Une autre manifestation sur l'utilisation rationnelle des ressources et la compétitivité des entreprises a été l'occasion de présenter le programme de l'ONUDI et du PNUE sur la production propre et économe en ressources et le réseau mondial des centres nationaux pour une production plus propre.

6. L'ONUDI a également apporté une importante contribution lors de manifestations visant à examiner les progrès réalisés par le secteur manufacturier dans sa transition vers une économie à faible émission de carbone, à montrer qu'une politique industrielle tournée vers la croissance verte est nécessaire, à relever les défis des énergies renouvelables pour un développement durable, à recenser les modèles de financement novateurs pour une croissance verte, à poursuivre les efforts d'atténuation des changements climatiques dans le cadre du Protocole de Montréal et, de concert avec le Gouvernement japonais, à présenter les technologies respectueuses de l'environnement recensées dans le cadre de l'Initiative pour une industrie verte. Toutes ces contributions figurent dans le document final de la Conférence Rio+20, intitulé "L'avenir que nous voulons" (A/RES/66/288).

### **III. Production propre et économe en ressources**

7. Le programme pour une production propre et économe en ressources de l'ONUDI continue de bénéficier d'un ferme soutien des États Membres. Récemment, le Gouvernement suisse a accepté d'augmenter sa contribution financière aux activités de programmation, ce qui porte cette dernière à un montant de 27 millions de dollars sur une période de cinq ans. De même, d'autres donateurs tels que l'Autriche et la France ont financé et prolongé les périodes de financement des centres nationaux pour une production plus propre de la République de Moldova, du Sénégal et de la Serbie.

8. Des négociations sont à un stade avancé en ce qui concerne les projets régionaux pour une production propre et économe en ressources qui seront financés par l'Union européenne et mis en œuvre par le PNUE, la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, l'ONUDI et l'Organisation de coopération et de développement économiques dans les régions partenaires de l'Union européenne du Sud et de l'Est. Dans les pays arabes, un système pilote mondial de gestion des connaissances pour une production propre et économe en ressources est en cours d'élaboration en vue de la constitution d'un réseau de praticiens qui seront chargés

d'honorer concrètement les engagements pris au niveau international dans les domaines de l'environnement et du développement durable.

9. Le projet consultatif relatif à l'Initiative pour une industrie verte mené par l'ONUDI au Viet Nam offre désormais un cadre pour une politique industrielle verte qui s'inscrira dans la stratégie nationale de croissance verte. Des projets pilotes ont également été lancés, dans le cadre du Plan unique du Viet Nam, dans les domaines de l'utilisation rationnelle des ressources dans le secteur de l'acier, le développement d'écovilles et la petite industrie du recyclage. Des projets comparables sont prévus en Inde, au Cambodge, en République démocratique populaire lao et au Myanmar.

#### **IV. Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants**

10. L'ONUDI continue d'aider les pays en développement et en transition à élaborer leurs plans nationaux de mise en œuvre dans le cadre de la Convention de Stockholm. Elle aide en outre quelque 40 pays à actualiser leurs plans sur la base du nouvel inventaire des polluants organiques persistants. Par ailleurs, elle fournit une assistance technique et renforce la capacité des pays africains les moins avancés à appliquer leurs plans respectifs.

11. L'ONUDI s'emploie également avec succès à renforcer les capacités du Ghana et du Nigéria à élaborer des stratégies pour identifier des sites contaminés par des polluants organiques persistants. Ces activités comprennent l'élaboration d'un référentiel complet sur la gestion de ces sites, utilisé actuellement dans l'ensemble de la région africaine et approuvé par le Secrétariat de la Convention de Stockholm, en tant que référentiel officiel pour la gestion des sites contaminés. L'ONUDI renforce également de manière satisfaisante les capacités de la Chine à appliquer la Convention aux niveaux national et provincial.

12. L'ONUDI lance en outre un modèle de gestion des produits chimiques axé sur deux villes chinoises. Le projet permettra d'incorporer et d'intégrer pleinement les principes "cradle to cradle" dans les programmes nationaux et régionaux d'économie circulaire et de production plus propre.

13. D'importants objectifs ont également été atteints dans trois projets sur la gestion et l'élimination du polychlorobiphényle dans les régions où des unités de décontamination ont été mises en place.

#### **V. Gestion de l'eau**

14. L'ONUDI participe à deux projets qui mettent en œuvre des stratégies de pratiques optimales, renforcent les capacités et créent des partenariats stratégiques pour réduire la dégradation des bassins fluviaux transfrontières et des environnements marins et côtiers du golfe de Guinée et du golfe du Mexique.

15. Le programme relatif au transfert d'écotechnologies, mené par l'ONUDI et financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), est en phase de développement rapide. Un montant de 15 millions d'euros a été versé par la

Commission européenne pour poursuivre la mise en œuvre de plusieurs projets dans ce cadre. Le programme est actuellement mis en œuvre en Amérique latine, en Méditerranée et en Asie du Sud-Est.

16. L'ONUDI participe activement aux négociations dirigées par le PNUE pour élaborer un traité internationalement contraignant sur le mercure. Parallèlement, le FEM finance des projets pour aider à préparer les pays à l'entrée en vigueur du traité. L'ONUDI met en œuvre ce type de projets au Burkina Faso, en Chine, en Équateur, au Mali, au Pérou et au Sénégal.

## **VI. Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrisse la couche d'ozone**

17. Agent de réalisation du Protocole de Montréal depuis 20 ans, l'ONUDI augmente tant le nombre de projets qu'elle mène au titre du Protocole que de pays bénéficiaires tout en maintenant la qualité de ses projets. Ainsi, elle a été désignée principal agent de réalisation du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal pour la neuvième fois consécutive en 2011. Elle fournit actuellement une assistance à près de 80 pays dans le cadre de 250 projets en cours au titre du Protocole, financés par le Fonds multilatéral et des organismes bilatéraux. En outre, elle met en œuvre cinq projets du FEM dans des pays en transition.

18. L'année 2012 revêt une importance cruciale pour les plans de gestion de l'élimination progressive des hydrochlorofluorocarbones étant donné que les pays doivent bloquer à leur niveau initial leur consommation d'hydrochlorofluorocarbones avant début 2013. Les différentes tranches de ces plans représentent 96 % de tous les projets en cours. En outre, plus de 20 projets concernent l'élimination du bromure de méthyle et 35 veillent à ce que l'élimination totale du chlorofluorocarbone soit maintenue. L'ONUDI mène également quatre projets de démonstration concernant l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone en Chine, au Mexique, au Nigéria et en Turquie, et élabore quatre autres projets de démonstration en Algérie, dans quatre pays d'Europe et d'Asie centrale, au Liban et dans six pays d'Afrique centrale. Les projets au titre du Protocole de Montréal participent de plus en plus à la promotion de nouvelles technologies dont le potentiel de destruction de l'ozone est nul et le potentiel de réchauffement de la planète faible. L'ONUDI a considérablement avancé dans l'élaboration d'un système approprié pour capter les avantages climatiques découlant des activités liées au Protocole et mobiliser un appui financier au-delà du Fonds multilatéral.

## **VII. Activités à titre de forum mondial**

19. La Conférence de Tokyo sur l'industrie verte, qui s'est tenue du 16 au 18 novembre 2011 dans le prolongement des conférences biennales de l'ONUDI sur l'industrie verte lancées à Manille (Philippines) en 2009, a été l'occasion de mettre en avant les techniques et pratiques de préservation de l'environnement et des ressources qui étaient bénéfiques tant pour les entreprises, l'environnement et le climat, que pour les employés, les communautés et les consommateurs. Elle a

accueilli 300 participants de plus de 40 pays. L'ONUDI a participé à un autre forum mondial clef, le cinquième Congrès écologique international Nevsky, qui s'est tenu en mai 2012 à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie).

### **VIII. Mesures à prendre par le Conseil**

20. Le Conseil pourra souhaiter prendre note des informations contenues dans le présent document.

---